

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 janvier, a adopté 22 arrêtés et examiné onze dossiers d'étrangers. Il a également examiné un rapport d'information du gouvernement.**

### **1. Arrêtés du gouvernement**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Aurélie Zoude-Le-Berre en qualité de présidente de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Virginie Cramensnil de Laleu en qualité de rapporteur général de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Mathieu Buchberger en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Robin Simpson en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean-Michel Stoltz en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
- *Voir communiqué détaillé « Autorité de la concurrence ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'agrément délivré à la société Marlène pour qu'elle bénéficie du régime fiscal des ventes à des voyageurs non-résidents de marchandises destinées à l'exportation, suite à la fermeture du point de vente « Marlène l'Archipel » situé au Méridien.

### Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes préparés par la DFPC : arrêtés d'agrément à des actions de formation professionnelle continue dans le cadre de la programmation annuelle de la Nouvelle-Calédonie : arrêtés de refus de prise en charge de parcours individualisés de formation professionnelle continue, de refus de renouvellement de prise en charge de parcours individualisés de formation professionnelle continue, décisions d'attribution de prime à l'apprentissage, arrêtés d'habilitation des organismes de formation pour préparer à une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, pour organiser les examens nécessaires à la délivrance du diplôme sous contrôle des services de la Nouvelle-Calédonie, arrêtés fixant les listes nominatives des jurys des certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole transactionnel d'un montant de 133,8 millions de francs entre la Nouvelle-Calédonie et l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) pour le paiement des indemnités aux stagiaires en formation professionnelle continue et leurs cotisations sociales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des métiers prioritaires pour l'agrément d'actions de formation professionnelle continue dans le cadre des parcours individualisés de formation de la Nouvelle-Calédonie.

*> Voir communiqué détaillé « Métiers prioritaires ».*

- Suite à la demande de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CGPME-NC), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative de la commission consultative de la certification professionnelle (CCCP) dans la section « représentants des employeurs ». Pour la CPME-NC, M. Vivien Hequet remplace M. Xavier Benoist en qualité de titulaire ; M. Hermann Taalo remplace M. Patrick Bellenguez en qualité de titulaire et M. Patrick Bellenguez remplace M. Vivien Hequet en qualité de suppléant.

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la durée de l'épreuve d'entretien dans le cadre du concours sur titre pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives et des animateurs socio-éducatifs de Nouvelle-Calédonie (10 minutes maximum au lieu de 15).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré un diplôme de la liste des diplômes ouvrant l'accès à un recrutement sur titre dans le corps des psychologues du cadre territorial de Nouvelle-Calédonie (master of science, psychologie du travail et des organisations, délivré par University of East London, Londres, Royaume Uni). Ce diplôme ne permet pas d'exercer la profession de psychologue dans le secteur privé, ni même en Métropole.

### Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre les arrêtés relatifs aux immatriculations au registre des intermédiaires d'assurances de Nouvelle-Calédonie, pris en application des articles Lp 511-1 et suivants du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie.

### Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Dans le cadre du contrat de développement Etat - Intercollectivités 2017-2021, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé sa participation financière pour l'opération de contournement du Mont-Dore, dont la province Sud est le maître d'ouvrage. Cette opération consiste à réaliser un boulevard à deux voies au départ de la RP1, entre le carrefour giratoire du lycée du Mont-Dore et le virage de la Roche Liane, afin d'y faciliter la circulation routière. Le coût des études de faisabilité et de la première phase des travaux, estimé à un milliard de francs, sera financé à 30 % par la Nouvelle-Calédonie (300 millions de francs), 60 % par la province Sud (600 millions de francs) et 10 % par l'État (100 millions de francs). La première phase de l'opération aujourd'hui estimée à 50 millions de francs consiste à réaliser une étude préalable de l'ensemble des solutions de mise en œuvre d'itinéraires de substitution de la section Boulari – La Coulée, environ 6 kilomètres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté du 17 décembre 2015 qui vise à renforcer le niveau de sécurité aérienne dans le cadre de l'utilisation d'aéronefs télépilotés en Nouvelle-Calédonie, tout en simplifiant certaines démarches administratives des exploitants aériens professionnels calédoniens.

> *Voir communiqué détaillé « Réglementation drones ».*

- Afin de s'aligner sur la réglementation métropolitaine (arrêté métropolitain du 9 février 2012 relatif à la communication de données par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodromes), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la communication des données statistiques sur le trafic aérien par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodromes. Désormais, la CCI transmettra mensuellement à la DAC-NC les informations de trafic aérien collectées sur chaque aérodrome dont il a la gestion. De leur côté, les transporteurs aériens (Air Calédonie, Aircalin, Qantas, Air New Zealand et Air Vanuatu) transmettront les données relatives directement à la DAC-NC (nombre de passagers, du tonnage de fret transporté, des retards, etc.).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions de M. Nicolas Cadic en tant que chef du service des routes à la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT). Il aura désormais pour mission de préparer le plan quinquennal d'investissement routier 2019-2024 et l'étude de projets particuliers du domaine des infrastructures routières.

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole transactionnel de cinq millions de francs entre la Nouvelle-Calédonie et le groupement de maîtrise d'œuvre EMPREINTES SARL (mandataire) / ITCE SARL et habilité le président du gouvernement à le signer, pour les études de réalisation de l'antenne des services du gouvernement à Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de taxe générale à l'importation (TGI) du matériel destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques par la société Sunzil, pour un montant d'environ 7,3 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de taxe générale à l'importation (TGI) du matériel destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques par la société AMBY ENERGY, pour un montant d'environ 380 000 francs.

> *Voir communiqué détaillé « Exo TGI panneaux photovoltaïques ».*

\* \*  
\*

**Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis onze avis favorables sur des autorisations

de travail dont un concerne les projets miniers.

### **Communications du président et des membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information du gouvernement sur le compte financier 2016 de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT).